



Inégalités, manque d'évolution, opacité...

Fatigué.e de voir le sens de ton travail gâché par des primes insuffisantes et des inégalités criantes au sein du Groupe AFD mais aussi de l'Agence ?

NOUS POUVONS AGIR !

REJOINS LA GRÈVE LE 21 AVRIL 2022 !

**INSCRIS-TOI SUR
FRAMADATE !**



**SI TU LE SOUHAITES,
PARTICIPE
À LA CAISSE
DE GRÈVE !**



Alors que l'agence affiche une forte croissance de son activité en dépit de la crise sanitaire, et présente des résultats à l'équilibre pour la première fois depuis sa création, la traduction de la reconnaissance de ces efforts dans le montant des primes à la performance est honteuse.

Comment construire un monde en commun sur la base d'inégalités si criantes ?

CE QUE NOUS DEMANDONS AUJOURD'HUI :

**ÉQUITÉ DES PRIMES POUR TOUS LES COLLABORATEURS DE L'AGENCE
GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES DU GROUPE, Y INCLUS LA
QUESTION DES CONTRATS PRÉCAIRES À DURÉE DÉTERMINÉE
ÉQUITÉ DES STATUTS POUR TOUS LES COLLABORATEURS DU GROUPE**

Cette année, à la table des négociations annuelles obligatoires (NAO), réclamons plus d'équité, et une rétribution juste de tous les salariés à la hauteur de l'énergie qu'ils mettent au service de notre agence !

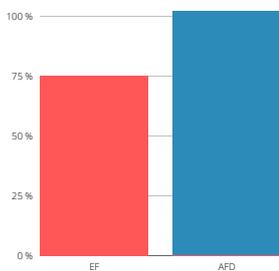
**UN MONTANT EN COMMUN,
DANS UN MONDE EN COMMUN**

LA GREVE EN PRATIQUE

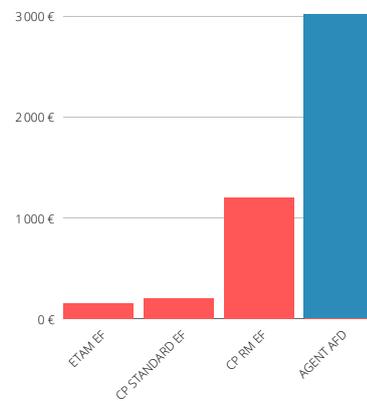


- 1. Déclarer sa journée ou demi-journée de grève la veille :**
 - > Mail à son.a chargé.e RH et son.a N+1
- 2. Mettre un message d'absence interne :**
 - > « Inquiet.e de l'équité au sein d'Expertise France et des conditions de l'intégration au groupe AFD, je suis en grève le 21 avril / je soutiens la grève du 21 avril »

À POSTE ÉGAL, SALAIRE ÉGAL !



PLUS D'EQUITE DES PRIMES !



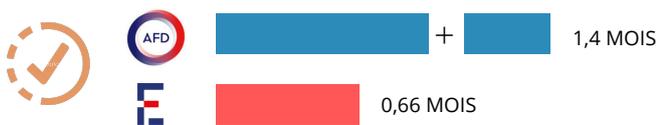
PRIME VACANCES



PRIME D'INTÉRESSEMENT *

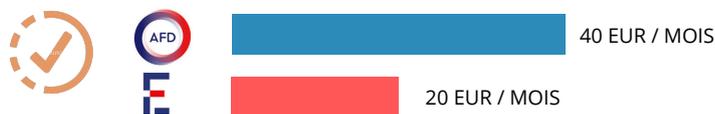


GRATIFICATION DE FIN D'ANNÉE

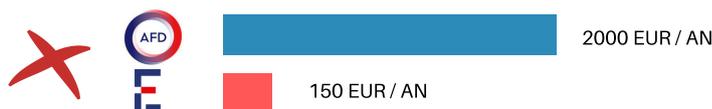


* A l'AFD : 2000 EUR de prime, avec abondement de l'employeur à hauteur de 3200 EUR si l'argent est placé sur le compte épargne de l'entreprise.

PRISE EN CHARGE DU TELETRAVAIL



ACCÈS AUX OEUVRES SOCIALES ET CULTURELLES



COUVERTURE SANTÉ



FAIRE GRÈVE, LE DROIT DE TOUS.TES !

Modalité de revendication défendue par la loi, **la grève est un droit exercé** par les salariés, **sans discrimination de statut** (CDD, CDI, CTI, CDDU...) et accepté par l'employeur. Son coût correspond à une retenue sur salaire proportionnelle au temps de grève, ce qui représente un réel investissement. Pour soutenir le mouvement du 21 avril, une caisse de grève est mise en place.